

L'abbaye de Prémontré au XIX^e siècle*

III. L'orphelinat de Prémontré 1855-1862

L'abbaye de Prémontré, reconstruite à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e, devint en 1795, la propriété d'un sieur Cagnon, qui l'acheta avec ses dépendances, cours, jardins, terres, bois, étangs et moulins, pour le prix de 243.493 livres. L'acquéreur s'était engagé vis-à-vis de l'État à y établir au moins pendant dix années, une manufacture de verre et une fabrique de salpêtre et de potasse. Son premier soin fut d'arracher les ferrements des constructions, les plombs des toitures, les grilles en fer des cours et jardins, etc. Il réalisa ainsi presque immédiatement une somme considérable, et la vente d'une partie des bois lui permit de couvrir la totalité du prix d'acquisition. Cependant, le Directoire du département, informé des déprédations commises par Cagnon, et voyant qu'il se mettait peu en peine d'exécuter les conditions de son marché, fit annuler la vente par l'Assemblée Nationale. Le nouveau propriétaire fut assez puissant pour se maintenir en possession de son domaine et finit par y établir des ateliers de fabrication pour le verre. De ses mains, l'abbaye passa en 1800 à MM. Desmoulins et Morenval qui la revendirent, le 10 septembre 1802, à M. Deviolaine. Les fils de ce dernier, après y avoir ajouté en 1830 à la fabrication des bouteilles celle des verres à vitres et un peu plus tard celle des glaces, transportèrent en 1843 leur établissement à Vauxrot près de Soissons, et vendirent le 5 octobre 1843 à l'administration des Glaces de St-Gobain, l'abbaye de Prémontré qui resta alors inoccupée. Cette même année déjà, la Compagnie de St-Gobain voulut céder l'abbaye à l'Ordre de Prémontré afin que la maison pût se reconstituer. Mais c'est sans succès qu'elle s'adressa aux couvents de Belgique par l'intermédiaire du Cardinal Sterckx, archevêque de Malines.

Les raisons de cet insuccès sont certainement le manque de religieux et la situation financière des abbayes reconstituées: Averbode et Grimbergen, 1834; Park, 1836; Tongerlo, 1838; Postel, 1840.

* Voir *Anal. Praem.*, 1979, LV, pp. 229-235; 1980, LVI, pp. 93-102.

Le Ministère de la Guerre forma alors sans le réaliser le projet d'y transférer le pénitencier de St-Germain. En 1847, l'assemblée générale d'octobre de la Compagnie de St-Gobain fixe le prix de vente de Prémontré à 150.000 francs, après l'avoir établi antérieurement à 250.000 francs. Mgr de Garsignies, évêque de Soissons depuis 1848, entama, sans doute fin 1852 début 1853, des négociations en vue du rachat de Prémontré. Mgr de Garsignies, Inspecteur des Finances avant d'entrer dans les ordres, s'était mis en tête de racheter le plus possible des anciens établissements d'église de son diocèse: c'est ainsi qu'il songea à Prémontré. Pour rentabiliser son acquisition, il eut l'idée de fonder un grand orphelinat agricole qui accueillerait les enfants pauvres du nord de la France. Dans une lettre à M. Peigné de Lacourt, 23, rue de Cléry, à Paris, en date du 29 janvier 1853, les administrateurs de St-Gobain déclarent maintenir le prix de 150.000 francs et renoncer à la plus-value des terres, vu le but de la fondation et le haut patronage sous lequel elle est placée, à la condition expresse toutefois que le domaine soit affecté à l'œuvre de l'orphelinat. Le marché ne fut conclu que le 22 juin 1855, après que le 14 avril précédent l'évêque eut annoncé à ses diocésains par mandement son intention d'acheter Prémontré. (Peut-être fut-ce l'épidémie de choléra de 1854 qui retarda l'opération: on comptait sur la générosité des fidèles pour payer Prémontré).

Pour le financement, on lança une grande loterie de 500.000 billets à 1 franc dont le produit, après déduction des lots, couvrirait les frais d'achat et d'établissement de l'orphelinat. Sur les conseils d'un certain Girardon, les billets furent rédigés de telle sorte qu'on évitât les frais de timbre et l'action de l'Administration contre la loterie (lettre Girardon, 24-2-55). Le 30 avril, l'abbé Daras écrit qu'il y a beaucoup d'agences de vente à Paris; presque tous les bureaux publics collaborent et il y a même un bureau de vente à l'entrée de l'Exposition Universelle: *«Je mène l'affaire tambour battant et vous pouvez considérer l'affaire comme terminée. Je réponds désormais de la loterie (lundi soir 1855)»*. C'était hélas vendre la peau de l'ours! Mais ce ne fut pas faute de dévouements que l'opération échoua. Qu'on en juge plutôt.

Il semble que les billets de loterie furent envoyés d'office à toute une série de gens qui avaient les moyens de les vendre. Le 2 mai, le 11 mai et un lundi soir, Daras écrit que les envois se font intensivement. Le 5 mai, il rend compte des expéditions faites et signale que les sourds-muets (de l'Œuvre de St-Médard fondée par Mgr de Garsignies) collaborent au travail manuel et ajoute: *«M. Ducrocq est allé se risquer dans deux ou*

trois salons de Soissons pour juger de l'effet produit : il est revenu furieux. La ville entière est submergée sous les billets. Quatre à cinq personnes ont retourné le trop-plein. Il y a eu des épisodes très piquants. Maillard a été enchanté de prêter son concours ; il a généreusement accepté son envoi. M. Misse a été horriblement vexé. M. Decamp, le riche, à qui on avait adressé deux cents, en a rapporté un cent de trop, ce qui eût compromis son coffre-fort. Plusieurs petites dames ont été héroïques et ne sont rentrées chez elles qu'après avoir tout semé dans leur rue. Daignez agréer, Monseigneur, l'expression toujours plus douce et plus incandescente de mes sentiments d'éternel dévouement». Le 8 mai : «... St-Quentin. Là encore les renseignements me manquent sur une foule de petites Dames et de grandes même, qui pourraient être fort utiles dans la circonstance». Le 9 mai : «... Je viens de dresser une liste de sept mille correspondants dans tous les départements de l'Empire pour le moment où Votre Grandeur croira l'instant propice... Dieu aidant, l'œuvre si brillamment conçue par Votre Grandeur, et fidèlement accomplie par les instruments que vous avez daigné choisir, sera bientôt couronnée du succès qu'elle mérite et que tout le monde lui souhaite... Je suis, Monseigneur, avec amour et vénération, de Votre Grandeur l'enfant le plus tendre et le plus aimant». Le 20 mai encore, il est plein d'optimisme, mais une semaine plus tard, le 27, il se plaint de la concurrence de la guerre (de Crimée). Le 3 juin, 75.000 billets sont placés, 100.000 autres seront placés facilement, il en reste 300.000. Quoi qu'il en soit, le 5 juillet 1855, on travaille déjà à la restauration des bâtiments de Prémontré.

Mais pour diriger un orphelinat, il faut du personnel d'encadrement. Mgr de Garsignies contacta les Filles de la Sagesse de St Louis de Montfort à St-Laurent-sur-Sèvre. Leur réponse fut prudente. Le 25 juillet 1855, l'abbé Dalin, sans doute le directeur des religieuses, écrit : «Nous ne refusons pas des Sœurs pour Prémontré, mais il nous faut connaître à quelles conditions elles viendraient. 1. Quel est le but précis de l'œuvre ? Quels sont les moyens généraux ? Sur quelles ressources peut-on compter ? 2. Nous ne pourrions prendre la gestion d'un bien si considérable ni la comptabilité d'une œuvre de cette importance. Qui sera l'administrateur et quels seraient les rapports des Sœurs avec lui et les autres personnes de la maison ? 3. Quelles seraient les occupations particulières des Sœurs ? 4. Quels seraient leurs honoraires et quels autres avantages leur seraient assurés dans l'établissement ? Nous désirons connaître la constitution et le règlement général de l'Œuvre. Sur cette base, nous ferons, s'il y a lieu, comme j'aime à l'espérer, le Traité qui doit être conclu entre nous,

avant que nous nous lancions dans cette entreprise dont la grandeur nous effraie ou du moins nous inquiète».

Il faut croire que les inquiétudes de l'abbé Dalin furent apaisées, car, le 4 août, un secrétaire de l'évêché écrit à Mgr pour lui demander qu'on transmette au plus tôt les fonds recueillis. Il remet un compte partiel: 1.373 francs. Pour un jour, c'est bien, mais c'est très peu pour l'ensemble. Pourtant on ne reste pas inactif. En date du 15 août 1855, l'évêque adresse une Requête imprimée aux Conseillers Généraux du département de l'Aisne afin d'être aidé dans la formation de l'orphelinat de Prémontré, qui pourra héberger trois mille orphelins. Dès octobre 1855, pourront y être placés les enfants pauvres ou délaissés, confiés par les administrations publiques, les enfants d'indigents, les orphelins présentés par les administrations municipales ou les conseils judiciaires, les enfants atteints par la loi s'ils sont confiés par l'administration. Il leur rappelle qu'est organisée une loterie de 500.000 francs, approuvée par le gouvernement et placée sous la direction du Préfet de l'Aisne, pour l'acquisition et l'appropriation de Prémontré.

(Les billets coûtent un franc la pièce, on peut s'en procurer au secrétariat de l'évêché. Ces billets portent au recto une vue de Prémontré dans son état d'alors, avec la grande cheminée de la verrerie, le Bon Pasteur et la Ste Vierge, plus les indications techniques (prix, etc); au verso, la liste des prix: un de 50.000 francs, un de 10.000, un de 5.000, trois de 2.000, cinq de 1.000, huit de 500; une magnifique glace offerte par St-Gobain; un grand nombre de lots offerts par des personnes charitables).

Plusieurs prêtres continuent leur action en faveur de la loterie. Ainsi le Chanoine Poquet visite Calais, Hazebrouck, Dunkerque et Lille. *«Monsieur Besson chez qui je loge en ce moment m'apprend que le Patriarche d'Antioche a réussi à faire voter deux bourses à 300 francs par le Conseil Général du Nord à partir de janvier 1856. J'ai salué à Lille la mère de Votre Grandeur. Melle de Rouvroy (tante de Mgr) a été administrée. Le patriarche a eu cent louis à Cambrai et autant à Douai. Que ne nous permettent-ils de faire la même chose pour Prémontré. Nous aurions au moins autant. Mais cela viendra avec le temps et après la loterie, pourront venir les quêtes et les sermons si besoin en est. J'ai fait de nombreux dépôts et je vais retourner à Amiens pour reprendre des billets et y recevoir les envois que vous aurez eu la bonté de me faire. Je pars pour Douai. La grand'mère de Mgr va bien et est préparée à la mort de sa fille».* (19 septembre 1855).

Entretemps, les religieuses sont arrivées et la firme Balny Jeune, Ameublements complets, 40, rue du Faubourg St-Antoine à Paris, annonce l'expédition des articles (ustensiles de ménage) qui manquent pour Prémontré et qui ont été demandés par la supérieure de St-Médard et la sœur provinciale. Le 5 novembre 1855, on communique à Mgr qu'une annonce a été placée dans les journaux parisiens au profit d'un orphelin de Paris. L'Impératrice s'intéresse à un orphelin dont elle va payer la pension. Mgr s'y intéresse aussi. Il sera placé à Prémontré.

Daras rapporte les objections du Ministère à cause des frais trop élevés pour les agents placeurs de billets. Le gros lot sera une statue de l'Immaculée en or, argent et quelques pierres précieuses. Le 21 novembre, il s'inquiète des invendus : que faut-il en faire car il faut procéder au premier tirage le plus tôt possible. D'autre part, paiera-t-on en argent ou en objets de valeur ? Le lendemain, il annonce que le lot de l'Impératrice est prêt, mais il est sans nouvelles de celui de l'Empereur.

L'œuvre se monte tout doucement, mais au prix de grosses difficultés. En octobre 1855, on n'avait eu que 125 francs pour six mois. Le 24 avril 1856, le Directeur des Contributions directes de Laon refuse *«une demande de décharge de la contribution foncière et des portes et fenêtres parce qu'aucune loi n'excepte les propriétés particulières. Or, Prémontré est une propriété particulière puisqu'il vous appartient personnellement»*.

En réponse à une lettre de Mgr du 28 mars 1856, M. Vidoux, juge de paix à Brest, écrit le 6 mai : *«Je n'ai pas encore de règlement. Financièrement, ça marche malgré les difficultés. Je vais avoir des subventions. Je ferai un règlement dont je vous enverrai copie. Je vous envoie les comptes de mars 1856. Je joins le compte de la crèche-asile que je viens de bâtir. Commencée sans le sou, tout sera payé dans un an»*. On dirait que l'évêque a demandé au juge comment il avait fait pour avoir des résultats aussi encourageants. Car, pour Prémontré, la loterie n'est pas le succès escompté.

Mgr va alors tenter de faire partager les frais par l'État et propose le 6 novembre au Ministère de l'Intérieur une colonisation d'une portion de Prémontré par des jeunes détenus. Le 15, E. Vauvilliers, sous-chef de bureau, accuse réception et le 21 annonce l'ajournement de la proposition ; en effet, les enfants au-dessous de 16 ans condamnés dans le département de l'Aisne vont aux Bons Pasteurs de Lille, à la Colonie de la Maison Centrale de Loos ou à l'Asile de Guermanes, dans le Nord. A Lille, il y a 104 détenus et 40 places libres ; à Loos, 427 détenus et 22 places libres et à Guermanes, 187 détenus et 117 places libres. Une visite

de Mgr au Ministère ferait sans doute admettre le principe de la colonisation de Prémontré. Mais le même jour, le Ministre donne sa réponse officielle: c'est non.

La situation reste ce qu'elle était, c'est-à-dire précaire. Le 20 novembre, le P. Van Montfort, prieur de la communauté prémontrée, a crié au secours: «*Nous n'avons de lits, matelas, couvertures que pour 17 lits. Envoyez-nous du supplément*». En même temps, la Sr Marie-Bonne, sans doute la supérieure des Filles de la Sagesse de Prémontré, signale que, chez les Pères, il n'y a plus de lits; chez elle, encore un; et les dix que l'abbé Catillon a fait venir, ne sont pas encore payés. Que faire? Et l'Administration qui s'inquiète de savoir si les enfants apprennent un métier!

Il y a toutefois de ci de là une petite consolation; par exemple, le 12 novembre, une lettre signée «de la Tour du Pin-Chambry» annonce que le Comice Agricole de Laon fonde une bourse pour un orphelin d'ouvrier agricole.

Nous venons de mentionner la communauté prémontrée. D'où vient-elle? Les circonstances lui ayant amené le P. Edmond de Boulbon, ancien missionnaire, qui s'était fait frère quêteur pour la Trappe de Briquebec (Calvados) qu'un incendie venait de détruire presque entièrement, l'évêque s'entretint avec le religieux des efforts déployés pour la restauration de l'abbaye de Mondaye et ils résolurent de rétablir celle de Prémontré. Le P. Edmond se chargeait de l'entreprise et, dès le 6 juin 1856, il recevait, après une préparation de plusieurs mois, l'habit prémontré dans la chapelle provisoire de la nouvelle abbaye. Les abbayes françaises ayant toutes disparu, on s'adressa aux maisons belges pour trouver du renfort. Tongerlo donna les PP. Grégoire Van Montfort, Guillaume Smets et Benoît Van Criekeing; et Averbode, Valentin Meses et Herman-Joseph Dercks bientôt remplacé par Pierre Aerts.

Les religieux belges arrivèrent en août-septembre 1856. Ils étaient de la «réforme» et le P. de Boulbon voulait restaurer la primitive observance. Il y eut sans doute mésentente et le P. de Boulbon partit fonder Frigolet. De nouvelles difficultés surgirent¹⁾ et la communauté fut dissoute en décembre 1857.

Pour subvenir aux frais considérables nécessités par le rachat de l'abbaye et la restauration de ses bâtiments, par l'établissement de l'orphelinat et celui du prieuré, il avait donc fallu de grandes ressources.

¹⁾ cfr. *Anal. Praem*, 1980, LVI, pp. 93-102.

Le prélat eut d'abord recours à la charité de ses prêtres qui ne suffit pas. Puis il organisa une loterie qui ne donna pas non plus ce qu'on en espérait: tous les billets ne furent pas vendus et la valeur des lots à acquérir absorba une partie importante des sommes reçues. Comme le besoin d'argent pressait de plus en plus, il fallut avoir recours à un homme d'affaires et traiter avec lui à forfait. Mais celui-ci mourut prématurément. Les billets restaient donc invendus. Un emprunt fut négocié auprès de la société «Le Crédit des Paroisses» de Paris. Cet établissement créa les obligations de Prémontré, de cent francs chacune, donnant un intérêt annuel de cinq francs et remboursables par tirage au sort, pour un montant total de 150.000 francs. Cette opération fut annoncée par lettre pastorale de novembre 1857 dans laquelle l'évêque faisait part de son intention de solliciter, après le paiement, un décret impérial qui assurerait pour toujours la propriété à l'évêque de Soissons. En décembre 1857, la Semaine religieuse communique que l'emprunt a déjà rapporté 50.000 francs en dix jours et qu'il a fallu se résoudre à cette opération parce que la loterie, procédé trop vieux, n'avait pas réussi. Cependant, le 15 décembre, la Compagnie de St-Gobain accuse réception d'un versement de 34.000 francs de l'abbé Catillon.

Ce n'est pas que l'œuvre ne suscite pas de dévouements: en décembre 1857, le chanoine Lefèvre, directeur de la maîtrise de la cathédrale, est nommé curé de Prémontré, aumônier de l'orphelinat, sur sa demande de se consacrer à cette œuvre. Il sera remplacé à la direction de la maîtrise par deux Frères des Écoles Chrétiennes, probablement pas ceux de St Jean-Baptiste de la Salle mais des membres de l'Institut des Frères de l'Immaculée-Conception fondé par Mgr de Garsignies en 1854.

En janvier 1858, nouvel appel. «L'argent qui avait pris à forfait les billets de loterie non placés, vient de mourir et les billets redeviennent disponibles. La loterie a produit 140.000 francs de lots; on a fait de grosses réparations; il faut exploiter les 70 hectares des terres; on a dépensé 100.000 francs; il faut pourvoir à l'entretien de près de 100 personnes, y compris les enfants, les Sœurs et les employés. On a déjà payé 34.000 francs à St-Gobain. On espère pouvoir faire plus bientôt. Si cinq cents prêtres fournissaient ou faisaient fournir 500 francs chacun, l'emprunt serait couvert».

Mais les vautours ne sont pas loin! Le 27 janvier 1858, la «Caisse Paternelle», Compagnie d'assurances générales sur la vie humaine, en mutualité, à primes fixes, et contre les accidents de chemin de fer, écrit à Mgr avoir appris par des prêtres de Paris, les difficultés financières de

Prémontré. Elle propose un prêt de 150.000 francs pour payer Prémontré, à rembourser en 15 ou 20 ans, à 5 % et hypothèque sur une propriété de valeur double (soit 300.000 francs) combinée avec une assurance-vie sur trois personnes (chacune 50.000 francs) au profit de Mgr. L'échéance de l'obligation et celle de l'assurance-vie étant fixées à la même date, il y a donc compensation. Selon un tableau joint, 155.000 francs à 6 % en 20 ans font un total de 252.610 francs.

L'alternance d'événements bons et moins bons se poursuit : en janvier 1858, le petit séminaire St-Charles de Chauny organise une fête qui permettra de récolter une somme d'argent pour l'entretien d'un orphelin à Prémontré. En juin, St-Gobain accorde de nouveaux délais de paiement. Et, selon Mgr, un Décret impérial apprendra bientôt au diocèse que Prémontré lui appartient. Le 19 août, Mgr officie à Prémontré pour les confirmations. (Il y a à Prémontré quatre-vingts enfants, garçons et filles). A été aussi confirmé un presque octogénaire décoré de la Légion d'honneur et de l'Ordre de St-Ferdinand d'Espagne. Le prix de la pension va passer de 250 à 200 francs en 1859 et le Préfet de l'Aisne va demander une subvention de 4.000 francs pour 1859 comme en 1858.

Le 2 février 1858, Mgr avait créé l'Œuvre des orphelins. C'était une association à laquelle les enfants des écoles étaient invités à prendre part en versant à l'Œuvre une cotisation de 10 centimes chaque mois pour l'entretien des orphelins. Cette œuvre, organisée en Confrérie, fut associée à l'Archiconfrérie de la Sainte-Enfance de Jésus établie chez les Carmélites de Beaune (Côte-d'Or) et enrichie de faveurs spirituelles par le Souverain Pontife. Elle semble avoir eu pas mal de succès dans les grandes villes, les pensionnats et même dans les petites écoles des paroisses. Ce fut «le sou de l'orphelin». Nombreuses sont les collectes dont il est fait mention dans la Semaine religieuse : la Charité de St-Quentin, 250 francs en sous ; les écoles de Vervins, 500 francs ; les écoles de St-Quentin, 600 francs ; les écoles de Château-Thierry, plus de 1.000 francs ; St-Enfant Jésus de Guise, 150 francs. Et Mgr nomme le Chanoine Degoix directeur général et zéléteur de l'œuvre pour en assurer le bon fonctionnement.

En août 1858, l'abbé Daras, économe de l'Institut St-Médard pour sourds-muets de Soissons et grand propagandiste de la loterie, entre comme religieux à Frigolet, d'où il s'exilera en Angleterre en 1882 lors de l'expulsion des Prémontrés de Frigolet. Il y mourra en novembre 1892, âgé de 72 ans.

Et tandis que, selon la Semaine religieuse, tout le monde s'intéresse à

Prémontré, la lutte continue. Des indulgences plénières sont obtenues en faveur des bienfaiteurs, à la fête de la Présentation, de St Vincent de Paul, au jour anniversaire du baptême. Les collectes se multiplient; l'inspecteur primaire de Laon contacte les instituteurs de l'arrondissement de St-Quentin et des trois cantons de Laon pour qu'ils fassent une collecte pour Prémontré. Le 18 février 1859, le chanoine Lefèbvre, pressenti pour être doyen de Montcornet, écrit à Mgr pour le remercier et lui demander de rester à Prémontré, car, dit-il, *«les Sœurs sont débordées et souvent, en face des désordres, elles n'opposent que leurs larmes»*. Et il y a les petits malins ! Le curé d'Aupigny se plaint à Mgr que les instituteurs veulent accaparer l'argent qu'il a collecté. En mai, le curé de Lahérie fait rapport sur l'instauration de l'œuvre dans sa paroisse: on verse 15 centimes par mois. Mais à Neuilly-St-Front, en juillet, l'œuvre a peu de succès.

En 1859, l'empereur Napoléon III va combattre les Autrichiens en Italie. Mgr tente de recruter des orphelins de guerre, mais il fait chou blanc: l'Impératrice fait répondre: *«Vous avez offert de mettre Prémontré à la disposition de Sa Majesté pour y placer les enfants des soldats d'Italie. Sa Majesté vous remercie mais fait remarquer qu'il y avait très peu de mariés et l'Empereur se propose de s'occuper de l'éducation des garçons et la Maison Eugène-Napoléon prendra les filles»*. A côté des échecs, il y a des succès. L'œuvre de l'adoption des orphelins est établie dans plusieurs diocèses. Les enfants sont adoptés dès l'âge de trois ans et placés dans des familles. A huit ans, ils vont à Prémontré. Prémontré dont les difficultés financières semblent s'améliorer. Mais les résultats des collectes, prédications et autres ne suffiront pas à rétablir la situation et le successeur de Mgr de Garsignies sera forcé de procéder à la liquidation.

Pour le moment, il y a nonante-six enfants (mais neuf cents demandes): 24 enfants de l'Aisne, 20 de la Seine-et-Oise, 52 d'autres communes et de particuliers. Pour l'année écoulée (1859), les recettes se montent à 38.181 francs et les dépenses à 38.104.73 francs. Boni: 76.27 francs. L'emprunt a été conclu comportant 20 annuités de 12.000 francs dont la première a été payée. Le département de l'Aisne a accordé une subvention de 6.000 francs pour la maison qui compte sept religieuses, un prêtre directeur général et un maître laïque surveillant des garçons. En décembre, l'abbé Desse est nommé instituteur à Prémontré et le noviciat des Frères de l'Immaculée-Conception y est transféré. A la même époque, changement de direction: l'abbé Pétrot, curé de Gricourt, est nommé directeur en remplacement de l'abbé Catillon qui devient curé de Leuilly-sous-Coucy, le chanoine Lefèbvre demeurant aumônier.

Et la vie difficile continue. En janvier 1860, un procès menace. La chaussée du Tordoir a été défoncée par trois marchands de bois, La scierie et deux marchands acceptent de payer la réparation mais le troisième refuse. Que faire? Le maire conseille de placer une barrière. Si elle est forcée, il y aura procès. Malheureusement, la scierie est locataire pour 150 francs du terrain qu'elle occupe et qui appartient à Prémontré; si on se brouille, la scierie pourrait se transférer ailleurs. Mais si on ne fait rien, il y a danger d'écroulement du chemin avec inondation du moulin et perte des poissons. Quelle fut la solution apportée? Rien dans les sources ne l'indique.

Quelques prêtres ne sont pas enthousiastes. Ils versent l'équivalent d'une collecte et ne font pas de souscription, écrit le curé de Lemé. Par contre, chaque prêtre du canton de Sissonne donne 200 francs ainsi que ceux de Fère-en-Tardenois. M. Tayon, doyen de Hirson, transmet un prêt de 200 francs à 3 ans sans intérêt de la part de M. Prince, curé de Mondrepuis. Le chanoine Degoix fait une tournée par Hirson, Landouzy-la-Ville, Origny-en-Thiérache, Vervins, qui rapporte 7.000 francs. A Paris, il force la porte du chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur et obtient la promesse ferme de subvention à titre d'encouragement, sur recommandation de l'Impératrice. Il va voir le Cardinal de Paris pour obtenir un sermon de charité à la Madeleine ou à St-Sulpice. Ce sermon sera effectivement donné par le P. Lavigne sj, du Collège St-Michel de Bruxelles, le jeudi de Pâques à la Madeleine.

En février 1860, l'abbé Pétrot, directeur, écrit à Mgr: *«On cherche un concierge. Un candidat exige de 500 à 600 francs, plus nourriture et accessoires. Le Docteur est venu pour une épidémie de coqueluche qui atteint la moitié des enfants. Il en a profité pour demander une augmentation: 200 francs au lieu de 100. J'ai refusé parce que nous n'avons pas les moyens financiers. P-S – On a trouvé un concierge à St-Quentin.»* et le 4 mars: *«Une fillette est morte de la coqueluche. Le portier-cordonnier est arrivé avec sa femme. On le paie 350 francs plus la nourriture et les accessoires. Il y a également un sabotier qu'on paie 675 francs plus le logement, mais il fait la moisson et d'autres besognes. Par ailleurs, il y a une brebis galeuse: on veut le renvoyer au Préfet du Nord. P.S. – Les bâtiments ne sont pas assurés»*. Dix jours plus tard, une police d'assurance est signée par Mgr avec la Compagnie d'Assurances Générales de Paris; Somme assurée: 178.000 francs avec une prime annuelle de 122.90 francs. En avril, *«le jardinier veut être augmenté; il*

travaille bien mais les finances ne permettent pas de l'augmenter. Sa femme par contre ne fait rien et a une mauvaise langue».

Tous ces soucis ont altéré la santé de l'évêque qui tombe gravement malade en avril. Il est assez rétabli en juin pour venir célébrer l'office de St. Norbert à Prémontré. Une subvention de 10.000 francs votée par le Conseil Général de l'Aisne le reconforte ainsi que, plus humble, la loterie qui rapporte 182 francs à Corbeny.

En octobre, dernier baroud du chanoine Degoix. Il prêche à Sens, Troyes, Dijon, Autun. On lui conseille de faire des collectes dans tous les évêchés de France et aussi à l'étranger. Il va partir à Lyon, Moulins, Nevers, Mâcon, Marseille.

Épuisé, Mgr. de Garsignies meurt d'une attaque d'apoplexie le 9 décembre 1860. Avant de mourir, il avait négocié l'union des quelques Frères de l'Immaculée-Conception avec les Frères de la Doctrine Chrétienne de Nancy, antérieurement de Vézelize.

En ce qui concerne la succession financière du défunt, il semblerait que les héritiers naturels de l'évêque aient offert de rembourser le solde de l'emprunt contracté auprès du «Crédit des Paroisses». En contre-partie, l'évêché leur cédait la propriété de Prémontré.

Le Vicaire capitulaire Stoquelet semble favorable au principe de la cession de Prémontré, et donc de la fin de l'orphelinat. En effet, le «Crédit des Paroisses» écrit le 12 mars 1861: *«Monsieur de Garsignies m'apprend que le diocèse a rejeté la proposition d'arrangement proposée par la succession de Mgr relative à Prémontré. Voulez-vous que je renouvelle les offres à un ordre religieux?»* Et le 22 mars: *«Monsieur de Garsignies est étonné de voir que vous rejetez sur lui les causes du différend. Il est très conciliant, veut un arrangement à l'amiable pourvu qu'on lui propose un chiffre qui ne compromette pas les intérêts de la famille. Il n'a jamais rien dit d'autre. Je ne ferai pas de démarches près de l'ordre religieux avant votre réponse».*(s) Carion. Le 14 mai, réponse de M. Henri Carion, directeur du «Crédit des Paroisses» à une lettre du vicaire-général Stoquelet dans laquelle celui-ci, semble-t-il d'après la réponse, aurait proposé que l'orphelinat en tant que tel fût repris par la famille de Garsignies: *«La lettre que vous l'avez fait l'honneur de m'écrire agite une question si grave qu'il est, comme vous l'aurez compris, impossible que je vous donne une solution immédiate.*

Mon vif désir de conserver à la religion et aux arts un magnifique monument, ne peut être douteux; je ne serais pas moins heureux de continuer à donner au diocèse de Soissons, dans la personne du vénérable

successeur de Mgr de Garsignies, des preuves de mon sincère dévouement. Mais il s'agit de disposer d'intérêts de tiers que je dois défendre et gérer avec la plus scrupuleuse intégrité : la réflexion et les conseils me sont donc indispensables avant de prendre une détermination. J'aurais besoin, dès à présent, de quelques réponses aux questions que je vais vous demander la permission de vous adresser.

1. Prémontré nous serait-il cédé dans les conditions que vous m'indiquez, avec le mobilier de l'orphelinat et le matériel d'exploitation qui existe actuellement ?

2. Dans le cas où l'orphelinat ne serait pas conservé, comment et à quel prix pourrait-on racheter la charge des douze bourses gratuites ?

3. Si l'orphelinat était conservé, pourrait-on compter sur la subvention diocésaine actuelle ?

4. Monseigneur s'engagerait-il à nous donner un directeur ecclésiastique de notre choix ?

5. A quelles conditions les religieuses y sont-elles actuellement et voudraient-elles y rester ?

Voilà les questions préalables que je dois vous poser, afin de pouvoir entamer une négociation sérieuse.

Je termine en vous réitérant l'assurance que ma bonne volonté reste toute entière au diocèse et à Monseigneur l'évêque de Soissons et que je ne poursuis qu'un but : concilier les devoirs de ma position avec mon dévouement à l'œuvre de Prémontré».

Mgr Christophe, le nouvel évêque, effrayé par l'ampleur des dettes accumulées par son prédécesseur pour le rachat de nombreux anciens biens d'Église, commença la liquidation de plusieurs d'entre eux. Parmi les sacrifiés, figurait l'orphelinat de Prémontré. En juillet 1861, on renvoie les orphelins. En août, le Préfet de l'Aisne fait rapport au Conseil Général du département sur la proposition de vente de Prémontré, et le 6 février 1862, le domaine est vendu au département par les héritiers de Garsignies pour le prix principal de 135.000 francs à payer au «Crédit des Paroisses», le mobilier étant estimé à 25.000 francs.

Qu'est devenu Prémontré entre 1862 et 1867 où fut fondé l'Asile, plus tard Hôpital psychiatrique départemental de l'Aisne ? Sans doute déjà un asile d'aliénés, annexe(?) de l'Asile de Montreuil, comme semble l'indiquer une lettre du Préfet de l'Aisne en réponse à une lettre de l'évêque, en date du 13 mars 1862. Le Préfet refuse d'agréer l'abbé Gourmain comme aumônier de Prémontré, qui va être curé de Prémontré en remplacement de l'abbé Pétrot, parce que «cet établisse-

ment n'a pas d'affectation, ni d'organisation régulière. Le personnel des reclus de Montreuil (à Prémontré) devrait pouvoir assister aux offices dans la chapelle. M. Gourmain peut donc être logé dans l'établissement». Le Préfet veut bien demander une indemnité au Conseil Général mais il ne peut donner un traitement. L'évêque a proposé en vente pour 800 francs le mobilier utilisé à Prémontré. Le Préfet ne peut accepter cette offre: il a dépassé les prévisions du Conseil Général. Mais il soumettra la question au Conseil.

Également en mars 1862, le préfet de Seine-et-Oise demande à l'évêché le Règlement général et le règlement de service intérieur de l'ancien orphelinat de Prémontré.

Plus tard, la Semaine religieuse fait état de l'Asile de Prémontré existant en 1863.

Vers 1867, il fut question de fonder dans le département de l'Aisne un asile d'aliénés, qui fut pris en charge, en ce qui concerne la garde des femmes, et ce dès février 1867, par les Sœurs de la Charité sous la protection de St Vincent de Paul, de La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie), congrégation fondée par Ste Jeanne-Antide Thouret, en 1800 à Besançon.

Selon une tradition orale recueillie auprès des Sœurs, aurait eu lieu à Paris, peu avant 1867, un congrès médical auquel participait le médecin-directeur de l'asile de Prémontré. Celui-ci se serait renseigné auprès de ses collègues médecins sur les possibilités d'engager des religieuses pour le futur asile d'aliénés. On lui aurait indiqué les Sœurs de la Charité. Les contacts furent pris et en février 1867, les premières religieuses arrivaient à Prémontré où, aidées par du personnel laïc, elles prirent en charge la section des femmes. Parmi les premières religieuses, se trouvait Sr Vincent qui résida à Prémontré de 1867 à 1937 et y mourut âgée de 95 ans. Les sœurs quittèrent Prémontré fin décembre 1965 et furent remplacées par du personnel laïc féminin.

Sources

Archives de l'évêché de Soissons. Farde de lettres concernant l'orphelinat de Prémontré.

Ledouble, chanoine honoraire, secrétaire de l'évêché de Soissons, État religieux ancien et moderne des pays qui forment aujourd'hui le diocèse de Soissons. Soissons, 1880.

Semaine du Vermandois et de la Picardie, revue du diocèse de Soissons et Laon. 1857-1860, Tomes I-II.

Archives de l'hôpital psychiatrique de Prémontre (Aisne).

20, rue G. Poncelet

B. WARZÉE, O. Praem.

B-5500 Dinant.